



## pourriez vous répondre à ma question svp

Par **vilain canard**, le **18/02/2021** à **14:31**

Bonjour

Mon grand père est descedé en décembre 2020

Mon père son fils étant des descedé en 1995

J'ai contacté le notaire pour lui donner mes coordonnées Et je n'ai toujours pas eu de nouvelles ni informations.

Mes oncles et tante reste muet à mes demandes d'expliquations et m'empêche tout contact avec ma grand mère.

Quel sont les démarches et attitude a prendre pour faire valoir mes droits sachant que mon oncle à déjà eu un rdv avec le notaire.

Merci de votre attention

Par **youris**, le **22/02/2021** à **10:36**

bonjour,

êtes-vous certain qu'un notaire a été chargé de la succession de votre grand père.

je vous conseille de faire un courrier recommandé avec A.R. au notaire qui serait chargé de régler la succession de votre grand mère en indiquant que vous venez à sa succession en représentation de votre père décédé.

la déclaration de succession, lorsqu'elle est nécessaire, doit être transmise au trésor public dans les 6 mois suivants le décès.

salutations